

MÉMOIRE PRÉSENTÉ AU BAPE À SAINT-FLAVIEN

LE 24 NOVEMBRE 2010

PAR

TERRE CITOYENNE

Terre citoyenne a vu le jour quand nous avons réalisé que l'ensemble des citoyens impliqués dans le débat des gaz de schiste, de l'uranium, des gazoducs ou de l'éolien luttait tous pour les mêmes enjeux.

Déjà nous établissons des liens entre différents groupes citoyens sur l'ensemble des régions du Québec dont le point commun est la protection de leur territoire et de ses ressources.

Nous ne nous opposons pas au développement des ressources énergétiques, mais nous souhaitons que ce développement se fasse de concert avec les populations concernées, et ce, dans une perspective d'économie durable pour les régions. En cela notre mémoire questionnera, d'abord et avant tout, la façon de faire ce type de développement.

L'expérience citoyenne du Québec

Depuis plusieurs années déjà, les citoyens de certaines régions vivent l'appropriation de leur territoire par les promoteurs de l'industrie éolienne. Ces mêmes promoteurs se sont installés dans les bureaux des conseils municipaux et y ont signé des contrats d'options en secret avec l'élite locale. Ils ont aussi signé des ententes avec les dirigeants locaux sans aucune consultation des citoyens et sans égard à l'impact que ces décisions auront sur la valeur foncières des propriétés et sur la qualité de vie des citoyens.

Dernièrement, l'industrie du gaz de schiste s'est installée dans la vallée du Saint-Laurent avec les mêmes stratégies et avec un plus grand pouvoir d'envahissement des propriétés individuelles. La population était justifiée de s'élever contre cette invasion et d'exiger le respect de leurs droits par leur gouvernement et de réclamer, par la même occasion, une démonstration claire et rigoureuse du bien fondé pour eux et pour leur descendants d'une telle industrie.

Voilà quelques années, plusieurs citoyens ont vécu des expropriations d'Hydro Québec pour raccorder les éoliennes au système, maintenant, et encore une fois, des citoyens vivent des expropriations pour des raccordements aux gazoducs et aux

oléoducs. La zizanie s'installe dans les régions entre ceux qui « louent » leurs terres et ceux qui veulent les protéger. Et cela semble faire l'affaire des promoteurs.

Non seulement ces projets se développent sans la concertation populaire mais aussi en l'absence d'études objectives sur les coûts et bénéfices pour l'ensemble du Québec et, ultimement, en l'absence de retombées équitables pour l'ensemble des citoyens touchés.

Cette façon de faire a nourri chez les citoyens l'impression d'être devant un déni de leurs droits à la libre jouissance de leur propriété, un déni de leur droit aussi à y vivre en santé et en sécurité et un déni de leur droit démocratique à être respectés et entendus dans ces projets. Nous espérons grandement que cette commission viendra pallier à ce malaise.

Voici nos préoccupations citoyennes et nous espérons que la commission les acheminera à nos dirigeants :

1. Le territoire est à la base de nos droits civils et de notre histoire. Le gouvernement a une responsabilité fiduciaire sur le territoire du Québec. Ce territoire ne lui appartient pas, il en est le fiduciaire pour les générations futures. Il n'a pas à utiliser les ressources naturelles qui s'y trouvent comme apport dans les « grandes entreprises » sans le faire avec un très large consensus social.
2. Les citoyens qui ont suivi le débat qui s'est amorcé sur la valeur des études appuyant le développement de la filière des gaz de schiste, ont rapidement senti que les fondements de ces études visaient plus à faire la promotion du projet qu'à illustrer la valeur scientifique des propos rassurants qu'elles annonçaient. Les expériences vécues aux USA et diffusées sur nos écrans de télévision n'ont fait que confirmer leurs craintes. D'où l'appel que nous lançons à nos dirigeants pour qu'ils prennent le temps nécessaire pour bien en comprendre les impacts sur la santé et la sécurité des citoyens.
3. Suite à la vigueur des réactions de la population devant les dangers pressentis de l'exploitation des gaz de schiste, la Ministre Normandeau s'est voulue rassurante en annonçant des retombées de plus ou moins 230 millions pour le trésor public grâce à l'exploitation de cette nouvelle filière alors que cela procurerait un revenu de 2 milliards à l'entreprise privée. Comme la grogne populaire s'est poursuivie, elle a reconnu qu'elle devait négocier pour avoir

de meilleures retombées. Un changement de cap aussi rapide illustre bien le caractère précipité de cette course à l'exploration et à l'exploitation au détriment de la population qui l'a élue. Mesdames et messieurs les commissaires, voudriez-vous dire à notre gouvernement qu'il prenne partie pour la population d'abord?

4. Sans vouloir nous poser en expert des retombées économiques de ces explorations, nous demeurons avec des interrogations sur les coûts qui sont assumés par la population et dont on ne semble peu ou pas parler :
 - Suite à ces consultations, le gouvernement nous dira-t-il, combien coûte aux contribuables cette exploration des gaz de schiste faite avec le soutien financier lié aux actions accréditatives dont les déductions d'impôt permettent de recouvrer de 60% à 80% de sa mise de fonds?
 - Faut-il alors comprendre que l'exploration des gaz de schiste est financée à 60% et plus par les impôts des citoyens?
 - Quand M. Cayer dit à la télé que l'industrie a investi 100 millions, est-ce qu'il faut comprendre que les citoyens y ont contribué pour 60 à 80 millions et que l'industrie a simplement ajouté les 20 autres millions? Quand on fait le calcul des revenus escomptés pour le gouvernement, est-ce qu'il a soustrait tous ces millions en remboursement d'impôt?

Ne serait-il pas normal qu'un tel financement par la population, s'il y lieu, résulte en des retombées pour les régions bien au-delà du 12.5% annoncé par la Ministre?

5. En cas de développements de projets énergétiques, qu'il s'agisse de gaz de schistes, d'éolien ou autre, il nous apparaît découler du gros bon sens de rendre obligatoire des dédommagements en cas de perte sur la valeur des résidences situées en bordure de tels projets. Une telle obligation devrait être balisée et inscrite dans une loi, avant même tout projet, comme cela se fait au Danemark depuis janvier 2009.
6. Et que dire des inquiétudes concernant les risques de contaminations de la nappe phréatique? Du peu d'intérêt des promoteurs à dépolluer les eaux qu'ils utilisent? Des très grandes marges de manœuvres laissées aux promoteurs par la loi des mines sous le principe du « free mining »? Nous sommes convaincus que d'autres mémoires auront bien étayé ces questions.

Il est temps que l'on cesse de faire pression sur les citoyens pour leur faire accepter le sacrifice de leur territoire et de ses richesses en agitant l'épouvantail de la crise économique et du réchauffement climatique avec les gaz à effet de serre. La peur ne doit surtout pas dicter nos actes quand il s'agit d'exploitation de nos richesses naturelles, qu'elles s'appellent, gaz de schiste, eau de nos rivières, pétrole dans le golfe du Saint-Laurent, vent ou éoliennes, uranium ou autres.

Nous nous joignons à l'ensemble des citoyens pour demander un moratoire afin que des études rigoureuses viennent appuyer des décisions éclairées et motivées par une vision ajustée d'un développement durable pour le Québec et ses régions. Et cela ne peut se faire au seul profit des promoteurs et sans l'implication des citoyens.

Dans le contexte actuel, la quête de cette commission constitue, selon nous, un test d'honneur et un grand défi pour le BAPE.

En finale, mesdames et messieurs les commissaires, au moment de l'annonce de la tenue du présent BAPE sur les gaz de schiste, vous vous souviendrez que plusieurs y ont vu une stratégie gouvernementale pour faire taire les citoyens, sans changer son orientation tout en donnant à sa démarche une apparence de légitimité émanant d'un organisme hautement crédible dans la population.

Plusieurs événements toujours actuels semblent appuyer cette interprétation. En voici quatre exemples :

1. Rappelons seulement que des citoyens, dans l'affaire du tracé du gazoduc d'Ultramar, sont présentement en cour supérieure en vertu de la charte des droits et liberté afin de réclamer le respect de leur droit en tant que citoyen alors que le gouvernement a donné à Ultramar, une entreprise privée, le pouvoir gouvernemental d'exproprier les citoyens au seul profit de l'entreprise. Quel beau moyen de faire taire les citoyens?
2. Rappelons également que la cour supérieure vient de donner raison aux citoyens de la Beauce qui contestent le dernier tracé de l'autoroute 73 alors que le gouvernement actuel a imposé le tracé « Est » par décret avant même que la cause soit entendue par le Tribunal administratif du Québec. Pour la cour, le gouvernement s'est substitué à la justice et, pour les citoyens, il s'agit bien d'une tentative de les faire taire au mépris de leur droit démocratique d'être entendus.

3. Ajoutons qu'en ce qui concerne le projet Éolien des Moulins, dans la MRC des Appalaches, le gouvernement a annoncé au début du présent mois de novembre 2010, la délivrance du certificat d'autorisation du projet alors même que des citoyens devait être entendus à la mi-décembre en cour supérieure sur la recevabilité d'une demande en nullité des règlements municipaux en appui au projet du promoteur. Cette attitude précipitée laisse encore voir une absence complète de déférence du gouvernement envers ses propres institutions et envers ses citoyens.
4. Enfin, alors qu'en février dernier, le BAPE tirait des conclusions accablantes tant au plan des risques pour la santé des citoyens qu'au plan de la pertinence économique du projet éolien de l'Érable où, clairement, la population est socialement déchirée, le gouvernement laisse toujours perdurer ces luttes intestines plutôt que de basculer ce projet dans une région non habitée. À quoi aura servi ce BAPE?

À la lumière de ces exemples, toujours actuels, on peut penser que les conclusions du présent BAPE devront faire appel aux valeurs de courage et d'intégrité. Et, parce que ses recommandations n'engagent pas le gouvernement, il sera d'autant plus important que ses conclusions soient à la fois nuancées et sans faux-fuyants car elles auront une portée déterminante dans l'histoire démocratique du Québec. Si nous y avons présenté ce mémoire c'est que nous souhaitons que l'institution qu'est le BAPE demeure l'un de derniers remparts de notre démocratie pour faire entendre la sagesse populaire. C'est cette sagesse qui demande au gouvernement d'user de prudence dans le développement de cette nouvelle industrie des gaz de schiste, en imposant un moratoire afin d'y définir des règles d'exploitation au réel profit des régions et de l'ensemble des citoyens du Québec.

Laurent Lamarre
Terre citoyenne